

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1648

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ventes et cessions

508 565 983 RCS Le Mans.

C.E.O..

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 511800.00 EUR.

Adresse : Route de Ballon, ZA de Chapeau, 72190 Neuville-sur-Sarthe.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : La société C.E.O, société par actions simplifiée au capital de 511.800 euros, dont le siège social est sis Route de Ballon, ZA de Chapeau 72190 NEUVILLE SUR SARTHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508 565 983 RCS LE MANS, société absorbée et la société B.B.A EMBALLAGES, société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 euros, dont le siège social est sis 3 rue Denise Bastide, ZI du Bardot 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 604 500 496 RCS SAINT-ETIENNE, société absorbante ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société C.E.O par la société B.B.A EMBALLAGES. AVIS PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Etienne du 16 novembre 2023, la société C.E.O ferait apport à la société B.B.A EMBALLAGES de la totalité de son actif, soit 1.707.463 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 34.527 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.672.936 euros. La société absorbante détenant la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société absorbée, il ne sera procédé à aucun échange de titres, ni aucune prime de fusion et aucune augmentation de capital. La société C.E.O sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée de manière différée avec effet au 31 décembre 2023. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Etienne pour la société absorbante le 17 novembre 2023, et au greffe du Tribunal de commerce de LE MANS pour la société absorbée le 17 novembre 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..